

## Formulations de legs testamentaire pouvant être utilisées lors de votre rencontre avec le notaire

Le présent document donne des renseignements d'ordre général et ne doit pas être pris comme des conseils d'ordre professionnel, ni remplacer de tels conseils. Les donateurs qui songent à faire un don testamentaire peuvent parler à un conseiller spécialisé en fiscalité ou dans un autre domaine connexe pour mettre au point une stratégie en vue d'atteindre leurs objectifs.

### Quelques exemples de clauses testamentaires :

#### Legs du reliquat ou résiduaire

« J'enjoins à mes fiduciaires de verser ou de transférer la totalité ou un pourcentage \_\_\_%\_\_ du reliquat de ma succession à la **Fondation québécoise du cancer (N° d'entreprise à l'ARC : 107391963 RR0001)** afin que ce don soit utilisé aux fins générales de la Fondation ou, afin qu'il soit affecté à toute fin jugée appropriée par ses administrateurs. »

#### Legs général

« J'enjoins à mes fiduciaires de verser ou de transférer la somme de \_\_\_\_\_ \$ à la **Fondation québécoise du cancer (N° d'entreprise à l'ARC : 107391963 RR0001)** afin que cette somme soit utilisée aux fins générales de la Fondation ou, afin qu'elle soit affectée à toute fin jugée appropriée par ses administrateurs. »

#### Transfert d'actions discrétionnaires

« En versant tout paiement à un organisme caritatif en vertu des dispositions du présent testament, mes fiduciaires peuvent transférer, plutôt qu'un montant d'argent, toutes actions détenues par ma succession dans toute société cotée en bourse ou société par actions, à condition que les actions transférées aient, à la date d'effet du transfert, une juste valeur marchande égale à la somme payable à l'organisme caritatif. En exerçant leur pouvoir discrétionnaire, mes fiduciaires doivent prendre en compte les avantages fiscaux, le cas échéant, dont peut bénéficier ma succession à la suite du transfert de ces actions en espèces. »

#### Legs conditionnel

« Dans le cas où \_\_\_(indiquer le nom du bénéficiaire)\_\_\_ ne me survit pas, j'enjoins à mes fiduciaires de verser ou de transférer la totalité ou le reliquat de ma succession à la **Fondation québécoise du cancer (N° d'entreprise à l'ARC : 107391963 RR0001)** afin que ce don soit utilisé aux fins générales de la Fondation ou, afin qu'il soit affecté à toute fin jugée appropriée par ses administrateurs. »

**Nous vous remercions de considérer faire un don testamentaire  
à la Fondation québécoise du cancer**

**Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Mme Sylvie Bouchard, directrice, dons majeurs et planifiés, au 514 527-2194 ou au numéro sans frais 1 877 336-4443.**